

# Procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjointes

Effectif légal du conseil municipal : **15**

Nombre de conseillers en exercice : **15**

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit du mois de mars

à vingt heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Mairé-L'Evescault

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (indiquer les nom et prénom d'un conseiller par case) :

|                                  |                          |                         |
|----------------------------------|--------------------------|-------------------------|
| <b>ARLOT épouse NIVET Emilie</b> | <b>COIRAULT Yannis</b>   | <b>HYPEAU Anthony</b>   |
| <b>BARILLOT Dorick</b>           | <b>DEBENEST Ludovic</b>  | <b>MARQUET Pierrick</b> |
| <b>BARILLOT Erwan</b>            | <b>DECEMME Patrick</b>   | <b>NIVET Agathe</b>     |
| <b>BARITAUD Christian</b>        | <b>GEORGES Pierre</b>    | <b>PENIN Franck</b>     |
| <b>CLISSON Jean-Louis</b>        | <b>GREMILLON Estelle</b> | <b>RIBOT Gérard</b>     |

## 1. Installation des conseillers municipaux<sup>2</sup>

La séance a été ouverte sous la présidence de M Dorick BARILLOT, maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

**Mme Emilie NIVET** a été désigné(e) en qualité de secrétaire par le conseil municipal

(art. L. 2121-15 du CGCT).

## 2. Élection du maire

### 2.1. Présidence de l'assemblée

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré **quinze** conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie<sup>3</sup>.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

### 2.2. Constitution du bureau

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs au moins : **MM. Franck PENIN, Agathe NIVET**

### 2.3. Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

#### **2.4. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 15
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 2
- d. Nombre de suffrages exprimés [b – c] : 13
- e. Majorité absolue <sup>4</sup> : 7

| INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS<br>(dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |                   |
|---|-----------------------------|-------------------|
|   | En chiffres                 | En toutes lettres |
| <b>BARILLOT Dorick</b>  | <b>13</b>                   | <b>treize</b>     |

#### **2.5. Résultats du deuxième tour de scrutin**<sup>-5</sup>

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : \_\_\_\_\_ :
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : \_\_\_\_\_ :
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : \_\_\_\_\_ :
- d. Nombre de suffrages exprimés [b – c] : \_\_\_\_\_ :
- e. Majorité absolue <sup>4</sup> : \_\_\_\_\_ :

| INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS<br>(dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |                   |
|---|-----------------------------|-------------------|
|   | En chiffres                 | En toutes lettres |
|   |                             |                   |

#### **2.6. Résultats du troisième tour de scrutin**<sup>-6</sup>

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : \_\_\_\_\_ :
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : \_\_\_\_\_ :
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : \_\_\_\_\_ :
- d. Nombre de suffrages exprimés [b – c] : \_\_\_\_\_ :

| INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |                   |
|--|-----------------------------|-------------------|
|  | En chiffres                 | En toutes lettres |
|  |                             |                   |

#### **2.7. Proclamation de l'élection du maire**

**Dorick BARILLOT** a été proclamé(e) maire et a été immédiatement installé(e).

### **3. Élection des adjoints**

Sous la présidence de M **Dorick BARILLOT** élu(e) maire (ou son remplaçant en application de l'article L. 2122-17 du CGCT), le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints. Il a été rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le maire (art. L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit **QUATRE** adjoints au maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de trois adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à **TROIS** le nombre des adjoints au maire de la commune.

#### **3.1. Élection du premier adjoint**

##### ***3.1.1. Résultats du premier tour de scrutin***

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote: 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 15
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 1
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] : 14
- e. Majorité absolue <sup>4</sup> : 8

| INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS<br>(dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |                   |
|--|-----------------------------|-------------------|
|  | En chiffres                 | En toutes lettres |
| <b>CLISSON Jean-Louis</b>                                    | <b>14</b>                   | <b>quatorze</b>   |

##### ***~~3.1.2. Résultats du deuxième tour de scrutin<sup>7</sup>~~***

- ~~a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote:~~
- ~~b. Nombre de votants (enveloppes déposées) :~~
- ~~c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) :~~
- ~~d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] :~~
- ~~e. Majorité absolue<sup>4</sup> :~~

| INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS<br>(dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |                   |
|--|-----------------------------|-------------------|
|  | En chiffres                 | En toutes lettres |
|  |                             |                   |

##### ***~~3.1.3. Résultats du troisième tour de scrutin<sup>8</sup>~~***

- ~~a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote:~~
- ~~b. Nombre de votants (enveloppes déposées) :~~
- ~~c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) :~~
- ~~d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] :~~

| INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS<br>(dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |                   |
|--|-----------------------------|-------------------|
|  | En chiffres                 | En toutes lettres |
|  |                             |                   |

##### ***3.1.4. Proclamation de l'élection du premier adjoint***

**CLISSON Jean-Louis** a été proclamé(e) premier adjoint et immédiatement installé(e).

### **3.2. Élection du deuxième adjoint**

#### **3.2.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote: 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 15
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] : 15
- e. Majorité absolue <sup>4</sup> : 8

| INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS<br>(dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |                   |
|--|-----------------------------|-------------------|
|  | En chiffres                 | En toutes lettres |
| <b>DECEMME Patrick</b>                                       | <b>15</b>                   | <b>quinze</b>     |

#### **~~3.2.2. Résultats du deuxième tour de scrutin~~**

- ~~a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote:~~
- ~~b. Nombre de votants (enveloppes déposées):~~
- ~~c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) :~~
- ~~d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]:~~
- ~~e. Majorité absolue <sup>4</sup>:~~

| INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS<br>(dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |                   |
|--|-----------------------------|-------------------|
|  | En chiffres                 | En toutes lettres |
|  |                             |                   |

#### **~~3.2.3. Résultats du troisième tour de scrutin~~**<sup>10</sup>

- ~~a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote:~~
- ~~b. Nombre de votants (enveloppes déposées):~~
- ~~c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) :~~
- ~~d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]:~~

| INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS<br>(dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |                   |
|--|-----------------------------|-------------------|
|  | En chiffres                 | En toutes lettres |
|  |                             |                   |

#### **3.2.4. Proclamation de l'élection du deuxième adjoint**

**Patrick DECEMME** a été proclamé(e) deuxième adjoint et immédiatement installé(e).

### **3.3. Élection du troisième adjoint**

#### **3.3.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote: 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 15
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] : 15
- e. Majorité absolue <sup>4</sup> : 8

| INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS<br>(dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |                   |
|--|-----------------------------|-------------------|
|  | En chiffres                 | En toutes lettres |
| <b>ARLOT épouse NIVET Emilie</b>                             | <b>14</b>                   | <b>Quatorze</b>   |
| <b>GREMILLON Estelle</b>                                     | <b>1</b>                    | <b>un</b>         |

**3.3.2. Résultats du deuxième tour de scrutin"**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote:
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées):
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L 66 du code électoral) :
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]:
- e. Majorité absolue<sup>4</sup> :

| INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS<br>(dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |                   |
|--|-----------------------------|-------------------|
|  | En chiffres                 | En toutes lettres |
|  |                             |                   |

**3.3.3. Résultats du troisième tour de scrutin<sup>12</sup>.**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote:
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées):
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L 66 du code électoral) :
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]:

| INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS<br>(dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |                   |
|--|-----------------------------|-------------------|
|  | En chiffres                 | En toutes lettres |
|  |                             |                   |

**3.3.4. Proclamation de l'élection du troisième adjoint**

**Mme Emilie ARLOT épouse NIVET** a été proclamé(e) troisième adjoint et immédiatement installé(e).

**4. Observations et réclamations<sup>15</sup>**

**NEANT**

**5. Clôture du procès-verbal**

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 28 mars 2014, à 20 heures 40 minutes, en double exemplaire<sup>16</sup> a été, après lecture, signé par le maire, le conseiller municipal le plus âgé, les assesseurs et le secrétaire.